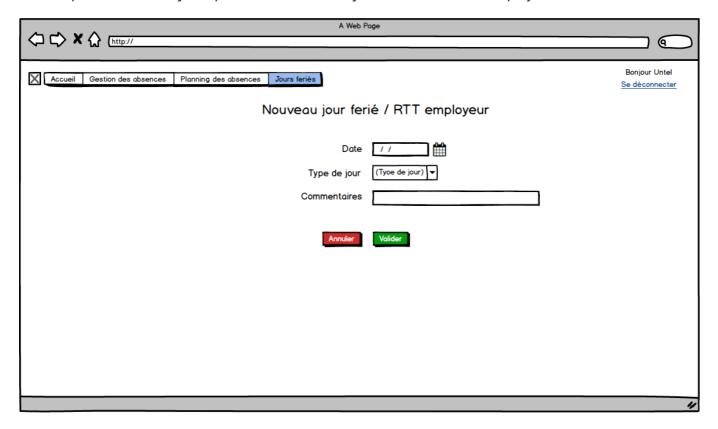
En tant qu'administrateur j'ai la possibilité de créer un jour férié ou une RTT employeur.



## Règles métier:

- les dates sont saisies au format DD/MM/YYYY
- un jour férié ne peut pas être saisi dans le passé
- le jour de la semaine (de lundi à dimanche) est calculé en fonction de la date sélectionnée
- le commentaire est obligatoire pour les jours feriés.
- il est interdit de saisir un jour férié à la même date qu'un autre jour férié
- il est autorisé de saisir un jour férié un samedi ou un dimanche
- il est interdit de saisir une RTT employeur un samedi ou un dimanche
- Si une RTT employeur est créée alors le système créé une demande d'abence au statut INITIALE. Cette demande sera traitée lors du passage du batch de nuit.

## Je peux effectuer les actions suivantes:

- valider la demande d'absence à condition que toutes les règles métier soient validées
- annuler la demande d'absence auquel cas je reviens à la visualisation des demandes